VILLE DE LOUVRES (95380)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de modification°1 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 22-058 en date du 18 mai 2022, Monsieur le Maire de Louvres a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune. A cet effet et par décision n° E22000012/95 en date du 24/03/2022 prise par le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, Madame Annie LE FEUVRE, Juriste en retraite est désigné commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Louvres, 84 rue de Paris 95 380 Louvres, du lundi 13 juin 2022 au mercredi 13 juillet 2022 soit une durée de 31 jours consécutifs.
Le dossier soumis à enquête publique et les pièces le constituant seront mis à disposition à la mairie de Louvres aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public.
Le dossier d'enquête publique sera également consultable, dès l'ouverture de cette dernière, sur le site internet de la commune www.ville-louvres.fr

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet.
Les observations pourront être présentées pendant la période d'enquête :
• Par courrier postal à « Mairie de Louvres, Enquête publique modification n°1 PLU, 84 rue de Paris, 95380 LOUVRES ».
• Sur le registre papier disponible à l'accueil de la mairie de Louvres.
Et/ou selon les modalités choisies
• A l'attention du commissaire enquêteur, sur l'adresse courriel :
communication@ville-louvres.fr à partir de 9h le 13 juin 2022.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie, aux dates et heures suivantes :
• Permanence 1 : lundi 13 juin, 9h-12h (ouverture de l'enquête) ;
• Permanence 2 : samedi 25 juin, 9h-12h ;
• Permanence 3 : mercredi 6 juillet, 14h-17h ;
•Permanence 4 : mercredi 13 juillet, 14h-17h (clôture de l'enquête).

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Louvres, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la mairie : www.ville-louvres.fr

Après examen des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis précédemment mentionnés, sera soumis à l'avis du conseil municipal.